



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

---

17 NOVEMBRE 1982

---

## PROPOSITION DE DECRET

RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME (1)

---

## AMENDEMENT

PROPOSE PAR MM. DUCARME ET GRAFÉ

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 9 (1981-1982) - N°s 1, 2, 2bis, 3 et 4.

## ART. 11

Remplacer le texte de l'article 11 par le texte suivant :

« Les dispositions nationales concernant la publicité relative au tabac, aux produits à base de tabac et aux produits similaires, ont valeur de décret. »

### *Justification*

En précisant « telles qu'elles ont été publiées au *Moniteur belge* du 14 mars 1982 », on empêche l'application au niveau de la communauté des modifications qui interviendraient au niveau national.

En précisant les textes nationaux visés, on empêche l'applicabilité de nouveaux textes qui seraient pris sur base de l'article 7, § 2, de la loi du 24 janvier 1977.

Il convient donc de permettre une concordance entre les mesures applicables au niveau national et au niveau communautaire.

D. DUCARME.

J.-P. GRAFE.